

**ARRETE ARS-PDL/DG/DST/2024/3**

***relatif à la composition de la commission permanente  
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 15 février 2023 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2023/24 du 18 décembre 2023 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2024/2 du 15 avril 2024 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

**Président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, président de la commission permanente :**

- **Dr Denis COLIN**, président du conseil territorial de santé de la Sarthe

### Présidents et vice-présidents des commissions spécialisées :

(s'agissant des vice-présidents non désignés au sein des collèges)

- Titulaire : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de la commission spécialisée de l'organisation des soins  
Suppléant : **M. Thomas ROBIN**, vice-président de la commission spécialisée de l'organisation des soins
- Titulaire : **M. Eric DUPREZ**, président de la commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social  
Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, vice-présidente de la commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social
- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, président de la commission spécialisée de la prévention  
Suppléant : **M. David GUILLET**, vice-président de la commission spécialisée de la prévention
- **Mme Marie-Christine LARIVE**, présidente de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers

### **Collège 1 : 2 représentants des collectivités territoriales**

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 2 : 2 représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : **M. Marc VEROVE**, représentant d'APF France Handicap  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44  
Suppléant : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap au CDCA 85  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 3 : 1 représentant des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

#### Collège 4 : 2 représentants des partenaires sociaux

##### a) Un représentant des organisations syndicales de salariés

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT  
Suppléant : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC

##### b) Un représentant des employeurs et des professions indépendantes

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME  
Suppléant : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF

#### Collège 5 : 1 représentant des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne  
Suppléant : **M. Johan JARDIN**, président de la CARSAT Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Didier FAUCHARD**, représentant de la Mutualité française

#### Collège 6 : 1 représentant des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : **M. Jean-Marc LAFFAY**, président SSTI 72  
Suppléant : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire

#### Collège 7 : 6 représentants des offreurs des services de santé

- Titulaire : **Mme Sandrine DELAGE**, directrice du CH Erdre et Loire  
Suppléant : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe  
Suppléant : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
- Titulaire : **Mme Alexandra MOREAU**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée  
Suppléant : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire  
Suppléant : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Titulaire : **M. Ludovic HUSSE**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 72  
Suppléant : **M. Bernard MORICEAU**, représentant de l'URIOPSS, directeur EHPAD Saint-Joseph - Nantes  
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes  
Suppléant : **Dr Rachel BOCHER**, représentante de l'INPH  
Suppléant : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
  
- Titulaire : **Dr Fabienne YVON**, représentante de l'URPS médecins  
Suppléant : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes  
Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes  
Suppléant : **Dr Luc CARLIER**, président du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens

**Invités permanents ayant voix consultative :**

**Pr Gilles BERRUT**, personnalité qualifiée

**Dr Denis LEGUAY**, personnalité qualifiée, et co-pilote du groupe permanent santé mentale

**M. Philippe HULIN**, co-pilote du groupe permanent santé mentale

**Dr Adrien ROUSSELLE**, représentant le groupe permanent inégalités santé précarité, ou en cas d'indisponibilité du Dr ROUSSELLE, un autre membre du comité restreint du groupe permanent

**Dr Vincent SIMON**, président du conseil territorial de santé du Maine-et-Loire

**M. Olivier RICHEFOU**, président du conseil territorial de santé de la Mayenne

**M. Antoine CHEREAU**, président du conseil territorial de santé de la Vendée

**Article 2**

Le secrétariat de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

**Article 3**

Le présent arrêté abroge l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2023/24 du 18 décembre 2024 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

**Article 5**

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Nantes, le 15 avril 2024

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

La Directrice Générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

**signé** Isabelle MONNIER